



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 99**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 14
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 16 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Autorisation de lancement du marché de travaux pour le projet de vidéosurveillance sur le territoire de la Commune de Bourbonne les Bains

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 décembre 2022

Procurations : Christiane GOURLOT à André NOIROT, Delphine ANDRÉ à Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT à Emilie BEAU

Étaient absentes excusées : Christiane GOURLOT, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/7 portant délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT 4^{ème} alinéa afin de lui permettre de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'une consultation pour un marché de travaux en procédure adaptée doit être effectuée,

ATTENDU que le budget 2023 n'est pas approuvé, et que, de ce fait, le Maire ne peut appliquer sa délégation,

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que le marché de travaux pour le projet de vidéosurveillance est prêt à être lancé.

Il demande à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux pour le projet de vidéosurveillance sur le territoire de la Commune de Bourbonne les Bains.



Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée concernant les travaux pour le projet de vidéosurveillance,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de travaux,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée concernant les travaux pour le projet de vidéosurveillance,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 décembre 2022

Le Maire,



Monsieur André NOIROT